Ouestions orales

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, il ne s'agissait pas là d'une réunion secrète, mais d'une première rencontre entre les avocats de la Commission des pratiques restrictives, les avocats du gouvernement dans cette cause et ceux des accusés, savoir les compagnies pétrolières. Il s'agissait d'une réunion de travail préparatoire aux audiences qui se tiendront bientôt. Par ailleurs, la première réunion publique à laquelle sont invités les avocats d'intervenants de tierces parties, c'est-à-dire diverses associations qui auraient des points de vue à faire valoir se tiendra à la fin du mois. Donc cette première réunion n'était pas exclusive, mais strictement une première réunion regroupant les avocats des principaux intervenants dans ce dossier, et il y en aura d'autres où de tierces parties pourront être convoquées et entendues.

• (1440)

[Traduction]

L'OPINION DU MINISTRE AU SUJET DE LA PROCÉDURE SUIVIE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): J'ai devant moi la note de service de l'avocat. Me McDonald qui défend la Commission indique que des représentants de Gulf, Imperial, Shell, Texaco, BP, Chevron, Irving, Petrofina et Suncor ont assisté à cette réunion. Le ministre dit qu'il s'agissait d'une rencontre. A mon avis, ce fut une rencontre d'un genre un peu particulier.

Doit-on en conclure que le ministre approuve cette procédure qui permet aux avocats de la Commission de se réunir ainsi? Ce n'était pas une réunion publique? Les autres intervenants n'ont pas été invités et seules les sociétés pétrolières étaient présentes. Cette réunion qui a eu lieu à huis clos regroupait ces sociétés mêmes qui font l'objet d'une enquête. Le ministre approuve-t-il cette façon d'agir? Considère-t-il qu'après cela les audiences pourront être justes?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je suis étonné de la réaction de l'honorable député. Il est tout à fait normal dans des procédures de cour que les avocats des deux parties en cause, les avocats représentant la Couronne et ceux représentant la défense se rencontrent à huis clos devant le juge. C'est une procédure de cour qui se présente fréquemment et cela n'a rien d'imcompatible et de mal en soi dans la mesure où les deux parties sont présentes devant le juge.

Par ailleurs, je peux assurer l'honorable député qu'aucune décision finale quant à la procédure des audiences publiques ne sera prise avant la réunion de la fin du mois, où non seulement la Couronne, mais la défense et les tierces parties intéressées à faire valoir leur point de vue. Elles auront l'occasion de se faire entendre à la réunion de la fin du mois.

[Traduction]

LES PORTS

LE REPORT DE L'ADJUDICATION DES CONTRATS POUR LES TRAVAUX DE PRINCE-RUPERT (C.-B.)

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Je voudrais par votre intermédiaire, Votre Honneur, interroger le ministre des Transports. Je lui ai fait part de mon intention de poser cette question la semaine dernière. Le ministre pourrait-il nous dire si l'adjudication des contrats pour les travaux d'accès, de préparation des lieux, etc., dans le port de Prince-Rupert sera effectivement retardée de deux mois? Le contrat qui a été conclu le 7 juillet, ne commencera-t-il à être exécuté que dans deux mois ou bien les travaux commenceront-ils plus tôt, c'est-à-dire avant que les pluies et la saison humide ne débutent dans le port de Prince-Rupert?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Les honorables députés se souviendront qu'il y a quelques mois des entretiens ont eu lieu entre le consortium des grains et le Conseil des ports nationaux au sujet du sol de Prince-Rupert et de la fameuse affaire des «batardeaux.» A ce moment-là, le Conseil des ports nationaux a décidé de modifier légèrement l'emplacement du chantier où serait construit le terminus céréalier. C'est ce qui explique que nous soyons en retard de deux mois par rapport au calendrier. Le Conseil des ports nationaux a 60 jours pour prendre une décision au sujet du contrat pour la préparation du terrain; il devrait donc la rendre d'ici septembre; mais nous espérons qu'il lui faudra moins de temps. Quoi qu'il en soit, la remise de ces installations au consortium est prévue pour mai 1982 et cette date sera respectée.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES PRIX INITIAUX DU BLÉ POUR LA NOUVELLE CAMPAGNE

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, je ne puis certes pas comprendre pourquoi l'octroi d'un contrat a été différé de 60 jours, mais je voudrais maintenant poser une question supplémentaire au ministre. Est-il disposé à confirmer, nier ou annoncer maintenant à la Chambre que le prix du blé du printemps et du blé dur fléchira sensiblement jusqu'à environ \$4.75 le boisseau au cours de la prochaine campagne? Comme Votre Honneur s'en souvient, de même que le ministre, j'en suis certain, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a déclaré qu'il ferait une annonce en juillet, soit après environ trois mois de retard. Nous aimerions que l'annonce soit faite maintenant, monsieur l'Orateur.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Je ne suis pas en mesure de faire une telle annonce, madame le président; mais le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé a encore un certain nombre de jours pour tenir sa promesse de faire une annonce avant le début de la nouvelle campagne.